

3. PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DU QUARTIER LADEN PETIT TRAIN A CASTRES – CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS SITUES A PROXIMITE DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL - PLAN DE FINANCEMENT

Dans sa séance du 10 avril 2019, le Conseil d'administration a validé la convention pluriannuelle du projet de Renouveau Urbain sur le quartier de Laden – Petit train. Cette convention a été signée le 16 mai 2020.

La deuxième opération de reconstitution de l'offre portant sur 18 logements situés quartier de la gare, doit débuter dès janvier 2022 pour une livraison prévisionnelle au 2^{ème} trimestre 2025.

Pour réaliser cette opération, l'Office doit:

- Acquérir une partie du terrain cadastré section BX parcelle n°59 auprès de la ville de Castres,
- Lancer une consultation en procédure adaptée afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre,
- Lancer une consultation en procédure adaptée afin de choisir un CSPS et un bureau de contrôle
- Déposer le permis de construire
- Lancer les marchés de consultations afin de réaliser les travaux.

L'opération se compose de 18 logements répartis en 11 logements de type PLAI et 7 logements de type PLUS.

Le coût prévisionnel de cette opération, est estimé à 2 563 752 € TTC.

I – Prix de revient prévisionnel

Travaux de construction et VRD.....	1 967 956,33 €
Acquisition foncières	399 000,00 €
Honoraires et révision	196 795,67 €
Montant TTC	2 563 752,00 €

II – Plan de financement prévisionnel

Subvention PLAI ANRU.....	85 800,00 €
Subvention PLAI Conseil Général	55 000,00 €
Subvention PLAI Conseil Régional	38 500,00 €
Subvention PLUS Conseil Régional.....	10 500,00 €
Subvention CACM	36 000,00 €
Prêt CDC	2 021 692,00 €
Fonds propres	316 260,00 €
Montant TTC	2 563 752,00 €

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'autoriser la réalisation de cette opération,
- D'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- D'autoriser le Directeur général à acquérir une partie de la parcelle BX n°59,
- D'autoriser le Directeur général à solliciter les subventions auprès des différentes collectivités,
- D'approuver le lancement de la consultation en procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre, du CSPS et du bureau de contrôle,
- D'approuver le lancement de la consultation en procédure adaptée auprès d'entreprises pour les marchés de travaux,
- D'autoriser le Directeur général à déposer les autorisations nécessaires (permis de construire...) auprès du service urbanisme de la Ville,
- D'autoriser le Président à contracter et à signer les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux et à demander les garanties d'emprunt correspondantes,
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, d'autoriser le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES
- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 7 février 2022 à 15h00

Délibérations de : 1 à 9
Présents : 12
Pouvoirs : 8
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER,
Yolande ALBERT, Geneviève AMEN
Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Bernard
AUDOURENC, Christian NOCAUDIE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Geneviève AMEN
Madame Janine BARENS à Monsieur Pascal BUGIS
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Marie-Claude FAURE
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE
Monsieur Vincent COLOM à Madame Baya ALGAY
Monsieur Serge SERIEYS à Madame Viviane DUPUY
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Xavier BORIES
Madame Jeanine CAYSSSEL à Madame Yolande ALBERT

Etaient excusés

Monsieur Michel SAQUET
Madame Clotilde FURINI
Monsieur Philippe BECO

Etait absent

Monsieur Laurent MONS

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Madame FERRE, DDT



Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise la réalisation de cette opération,
- Accepte le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Autorise le Directeur général à acquérir une partie de la parcelle BX n°59,
- Autorise le Directeur général à solliciter les subventions auprès des différentes collectivités,
- Approuve le lancement de la consultation en procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre, du CSPS et du bureau de contrôle,
- Approuve le lancement de la consultation en procédure adaptée auprès d'entreprises pour les marchés de travaux,
- Autorise le Directeur général à déposer les autorisations nécessaires (permis de construire...) auprès du service urbanisme de la Ville,
- Autorise le Président à contracter et à signer les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux et à demander les garanties d'emprunt correspondantes,
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, autorise le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à CASTRES, le 7 février 2022

Le Président,

Pascal BUGIS



CA 7/2/22



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-081-502273329-20220207-07222_3-DE